

Les trois couronnes des hérauts

Autor(en): **Vaivre, Jean-Bernard de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale**

Band (Jahr): **86 (1972)**

Heft 2-3

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-746173>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrücke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les trois couronnes des hérauts

par JEAN-BERNARD DE VAIVRE

secrétaire général du Centre pour l'étude de la sigillographie
et de l'héraldique médiévales

Parmi les armoriaux du XIV^e siècle, le recueil dit de Bellenville¹ est sûrement l'un des plus intéressants et des plus mal connus. Découvert par le regretté Paul Adam-Even en 1939², il est aujourd'hui encore en grande partie inédit³. Il semble comprendre deux parties principales⁴ : l'une serait une première version de l'armorial de Gelre⁵, la seconde un recueil d'armoiries de chevaliers ayant participé à un tournoi⁶. On se réserve de revenir plus tard sur ces attributions⁷.

En bas du folio 70 r^o est représenté un personnage tenant, de la main gauche, un écu au bout d'une chaîne et brandissant une lance de la main droite. Il est vêtu de hauts-de-chausses et d'un justaucorps que recouvre en partie une cotte d'armes d'azur à trois couronnes d'or (fig. 1).

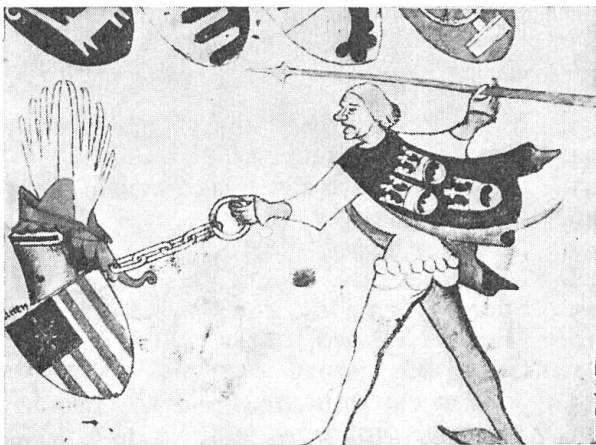


Fig. 1. Armorial de Bellenville.

Certains y voient un héraut du roi de Suède. On sait en effet que la Suède porte d'azur à trois couronnes d'or. De nombreuses études ont été consacrées aux armes de ce royaume. Harald Fleetwood

avait surtout axé ses recherches sur le symbolisme du chiffre trois⁸. Les travaux du professeur Heribert Seitz (une série d'articles⁹, suivie en 1961 d'un excellent ouvrage, malheureusement peu connu en Europe occidentale, *De Tre Kronorna*¹⁰) ont mis en évidence la signification qui s'est attachée, au Moyen Age, au blason aux trois couronnes : allusion aux trois rois mages dont les reliques furent apportées en 1164 à Cologne par Frédéric Barberousse, puis, plus tard, armes attribuées au roi Artus¹¹. M. Seitz a également montré que les trois couronnes apparaissent en Suède sur le sceau du roi Magnus Ladulas, dès 1275, et dans les armes d'Albrecht de Mecklembourg en 1364.

Depuis, M. Gunnar Scheffer, dans une communication au congrès international d'héraldique à La Haye en 1964¹², puis dans divers articles¹³, a montré que les armoiries choisies par Albrecht de Mecklembourg n'étaient pas, comme on avait eu tendance à le croire jusqu'alors, entièrement nouvelles. En effet, Albrecht connaissait fort bien la couronne comme figure héraldique, puisque les princes de Mecklembourg portaient une tête de taureau couronné ; « Lorsque Albrecht — probablement pour des raisons politiques — se vit empêché d'introduire en Suède la tête de taureau, emblème de sa maison, il était naturel que l'idée lui vint d'en conserver la couronne comme symbole du pouvoir royal. On peut fort bien concevoir que les armoiries du royaume de Suède aient pris forme en raison d'une brisure héraldique effectuée par leur auteur, ou plus exactement du fait que

celui-ci adopta une *pars pro toto*¹⁴ des armoiries de sa maison... Des deux éléments qui composaient les armoiries familiales, l'un était une couronne. Les armoiries à trois couronnes de la Suède seraient un développement de cette première couronne. »

A notre avis, si le processus mis en évidence par M. Scheffer est indéniable, les influences qu'avait mis en lumière M. Seitz ne sont pas pour autant à exclure, car elles ont dû jouer concurremment.

Bien que les preuves en soient particulièrement difficiles à réunir, l'influence des romans arthuriens — particulièrement en faveur au XIV^e siècle — a dû jouer dans l'adoption par Albrecht de Mecklembourg des armoiries aux trois couronnes¹⁵.

Cette influence de l'héraldique arthurienne qu'à mis en relief d'une façon neuve et brillante le très remarquable ouvrage de M. Brault doit cependant amener à émettre quelques doutes sur l'attribution à la cour de Suède du héraut d'armes à la cote chargée de trois couronnes qui figure dans l'armorial de Bellenville.

Malgré les importants travaux consacrés par M. Wagner aux hérauts d'outre-Manche¹⁶, il faut avouer que l'on ne connaît à peu près le rôle des hérauts, en France comme en Europe continentale, qu'à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle, c'est-à-dire lorsque leurs attributions et leurs privilèges ont été menacés¹⁷. C'est en effet alors que certains d'entre eux ont tenté de les fixer, de les systématiser, et ce en les amplifiant, dans des traités qui font parfois corps avec des manuels de blason, et dont quelques-uns seulement nous sont parvenus¹⁸.

Ces traités n'ont, en France, guère été exploités jusqu'à maintenant, car il faut bien reconnaître que la plupart ne sont que des copies ou des variantes de textes sans grand intérêt, où les hérauts ne manquaient pas de faire remonter l'origine de leur charge à Alexandre le Grand et à Jules César¹⁹.

Parmi les personnages que ces traités disent avoir contribué à la renommée des hérauts, Artus figure souvent en bonne place. Jean Courtois, héraut Sicile²⁰, à qui l'on a attribué, sans preuves bien formelles d'ailleurs, le *Blason des Couleurs*²¹ ainsi qu'un des meilleurs armoriaux du Moyen Age, l'*Armorial Sicile* — qu'il est préférable d'appeler *Armorial d'Urfé*²² —, est sans doute l'auteur d'un « traité », publié par le père Roland²³ où on peut lire :

« *S'ensieult le traité de ce présent livre ouquel sont contenues les ordonnances et manières de faire, touchant joustes et tournois. Et premiers, comment le noble roy Artus, roy de la Grande Bretagne, que nous appelons maintenant Angleterre, les faisoit anciennement cryer et publier aux héraulx.*

» *Le noble et puissant roy Artus d'Angleterre ordonna la table reonde et fist les tournois, les behourdz et les joustes, et moult d'aultres nobles esbattements et jugemens d'armes, dont il ordonnoit pour les juges, dames et damoiselles, royx d'armes et héraulx, et par lesdis heraulx les fist cryer et publier par la manière qui s'ensieult :*

» *Oez, seigneurs, chevalliers et escuyers ; on vous fait assavoir ung très grant et noble pardon d'armes que tient et fait le très noble et puissant prince, le roy Artus d'Angleterre, devant la table reonde durant tout le mois de may prochainement venant*²⁴... »

Le patronage légendaire d'Artus était donc invoqué par les hérauts dans le premier tiers du XV^e siècle.

On avait cru, jusqu'à une date récente, que l'attribution à Artus des trois couronnes ne remontait guère au-delà des années 1400²⁵. M. Brault vient de montrer que dans certains manuscrits à peinture du XIII^e siècle Artus est identifié par les trois couronnes²⁶.

S'il serait tout à fait hasardeux d'en déduire que le patronage d'Artus était revendiqué par les hérauts d'armes dès cette époque, on ne manquera pas cepen-

dant de rapprocher de ces armes aux trois couronnes données à Artus à la fin du XIII^e siècle, celles dont ont usé, très tôt trois hérauts d'armes.

Une charte du 18 mars 1276 conservée au British Museum²⁷, citée par M. Wagner²⁸, par laquelle « Petrus rex hyraudorum citra aquam de Trente ex parte boreali » reconnaît avoir reçu de John, fils de sir Ralph de Horbury vingt marks d'argent, est encore revêtue des fragments d'un sceau où l'on distingue le coin d'un écu chargé d'une couronne. Au temps où cette charte appartenait à sir Richard Saint-George, héraut au titre de Clarenceux, Philpot, héraut Somerset, en effectua une copie, ainsi qu'un croquis du sceau; l'écu, alors intact, était à trois couronnes, et un fragment de légende se lisait : S. PETRI DEBUR²⁹.

En France, le 21 juin 1318, Boisrobert, roi des hérauts de France, apposa à une quittance de gages des « menestrels » qui étaient aux noces de la fille du roi, son sceau, qui est encore conservé (fig. 2). C'est un sceau rond de 20 mm, de type armorial; l'écu porte trois couronnes³⁰. La légende, écrasée, est encore lisible : LE ROY DES HERAU.

Moins d'un demi-siècle plus tard, le 18 novembre 1355, Guiot, roi des hérauts de Champagne, scellait à Hesdin une quittance de gages pour services de guerre sous le dauphin de Viennois. Son sceau³¹ rond



Fig. 2. Sceau de Boisrobert, roi des hérauts de France en 1318. (Photo H.P.)

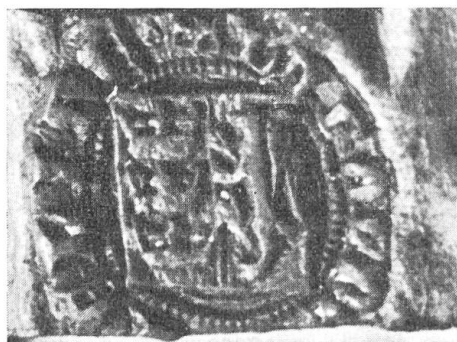


Fig. 3. Sceau de Guiot, roi des hérauts de Champagne en 1355. (Photo H.P.)

de 14 mm, est aussi armorial. L'écu, en bannière, est parti : au I, à trois couronnes en pal, au II, au lion (fig. 3). La légende a beaucoup souffert : LA ROYNEELINE.

Ces deux sceaux n'avaient pas échappé, comme l'a montré M. Wagner, à l'érudit anglais John Anstis (1669-1744) qui les mentionna dans ses notes³².

Ces armes aux trois couronnes devaient être, non des armes personnelles, mais des armes de fonction.

Furent-elles choisies parce qu'elles avaient été antérieurement attribuées à Artus, reconnu pour protecteur des hérauts ? C'est peu probable. On serait plus porté à croire que les hérauts — initialement attachés aux souverains (d'où les couronnes) — donnèrent les armes qui les désignaient dans leurs fonctions au légendaire roi de Bretagne lorsqu'ils firent de lui l'inventeur des tournois qu'ils avaient pour tâche d'organiser. Il a malheureusement été impossible jusqu'ici de fixer à quelle époque précise eut lieu ce transfert.

La cotte aux trois couronnes que porte le personnage du folio 70 du recueil de Bellenville ne semblerait donc avoir d'autre raison d'être — si notre hypothèse est exacte — que de le présenter au lecteur comme un simple héraut d'armes³³.

¹ Bibliothèque nationale (Paris) : ms. fr. 5230. C'est un petit manuscrit de 75 folios en parchemin de 240 × 155 mm. Il appartient à Antoine de Beaulaincourt, seigneur de Bellenville, roi d'armes de la Toison d'Or (1499-1559), puis à Paul et Alexandre

Petau en 1650, dont les noms sont inscrits sur le premier feuillet. Avant la fin du XVII^e siècle, ce manuscrit passa dans les collections royales puisqu'il figure dans le catalogue de la bibliothèque royale établi par dom Montfaucon. Cet armorial est peint, mais certains écus ne montrent que les meubles, figures ou partitions au trait, tandis que d'autres sont restés vierges.

² Une note de D. L., GALBREATH intitulée *Une importante découverte héraldique*, a été consacrée à cet armorial dans les *Archives héraldiques suisses*, 1946, p. 78-79.

³ Seuls quelques écus ont été étudiés :

CAMPBELL (Colin) : *Heraldic designs No. 34*, in *Coat of Arms*, vol. VII, n° 50 (avril 1962), p. 42-48, et du même : *Arms of the duke of guelders in the Scottish genealogist*, vol. XVII, n° 2, 1970, p. 33-38.

⁴ On peut se demander si, lors de la reliure, l'ordre des cahiers n'a pas été modifié. Seule une étude approfondie du manuscrit permettra de trancher.

⁵ Edité par Paul Adam-Even dans les *A.H.S.* Cf. l'introduction en page 11 du tiré à part. Ce n'est pas le lieu de donner ici la description détaillée de l'armorial Bellenville dont on espère que M. Jéquier livrera une édition critique.

⁶ GALBREATH, *ibid.*

ADAM-EVEN (Paul) : *Les armoiries étrangères dans les armoriaux français du Moyen Age*, in *Hidalguia*, Madrid, 1955, p. 11, dit que « le professeur Carlsson de l'Université de Lund... incline à y voir les participants à un tournoi tenu à Rostok ». Le professeur Gottfried Carlsson a en effet publié dans la revue suédoise *Personhistorisk Tidskrift*, vol. 49, 1951, p. 39-52, un article consacré à *La famille Gädde de Gäddeholm*. Il y disait notamment : « Gelre et Bellenville ont eu, pour leurs planches de blasons suédois, un modèle commun. Peut-être s'agit-il d'un « tornierbuch » composé à l'occasion d'un tournoi donné par le roi de Suède Albrecht de Mecklembourg (1363-1389), à Wismar en 1386. En dehors des trois blasons danois qui furent ajoutés à Gelre au milieu du XV^e siècle, presque toutes les pièces d'armoiries de la Suède et du Danemark paraissent, aussi bien dans Gelre que dans Bellenville, dater des environs de 1380. Les armes du maréchal suédois Tyrgils Knutson († 1306) font exception. Elles appartiennent par leur figure à une époque antérieure à celle des autres blasons de ces armoriaux. »

⁷ On trouvera des éléments pour une datation plus précise de cette seconde partie dans :

VAIVRE (J.-B. DE) : *Note sur Gadifer de La Salle* (à paraître).

⁸ FLEETWOOD (Harald) : *Sveriges kungavapen under medeltiden*. Medd. fran Sv. heraldiska föreningen 3, 1917; *Sveriges tre kronor, uppkomsten av tre kronorsmärket sveriges riksvapen*. Medd. fran Riksheraldikerambetet 3, Malmö, 1935; *Svenska medeltida kunga-sigill*, 1-2, Stockholm 1936, 1942; *Kronorna i svenska riksvapnet*, *Personhist. Tidskrift*, 1943, Stockholm 1943-1945.

⁹ SEITZ (Heribert) : *Sveriges tre kronor i sitt europeiska sammanhang, en studie till belysning av urprungfragan*, *Rig* 1950, 2; *Heliga tre konungar och sveriges riksvapen*, *Rig* 1956, 4; *De tre kronorna, symbolens väg till vart land*. *Tidskr. Livrustkammaren*, 8 : 6, Stockholm 1959; *Tre kronorsymbolen under 1300-talet, några jämf. iakttagelser*, *Tidskr. Livrustkammaren*, 8 : 9, Stockholm 1960; *Tre kronor som europeisk symbol och svensk riksvapen*, *Heraldisk Tidsskr.* 1960-62, Köpenhamn;

Three crowns as a European symbol and the Swedish coat of arms. Recueil du V^e Congrès international des sciences généalogique et héraldique à Stockholm, 1960, Uppsala 1961.

¹⁰ SEITZ (Heribert) : *De tre Kronorna. Det svenska riksvapnet; sitt europeiska sammanhang*. Stockholm 1961, in-8.

¹¹ LOOMIS (Roger Sherman et Laura Hibbard) : *Arthurian legends in Medieval art*. New York 1938, in-4.

De nombreux armoriaux du Moyen Age, rarement antérieurs au XV^e siècle, donnent les armoiries des neuf preux, donc d'Artus. Nous en donnerons une liste dans un travail ultérieur. On se bornera ici à renvoyer le lecteur à l'ouvrage de

BRAULT (Gérard) : *Early Blazon. Heraldic terminology in the twelfth and thirteenth centuries with special reference to Arthurian literature*. Oxford 1972, in-8, qui contient une ample bibliographie, et des aperçus nouveaux; ainsi qu'à deux autres études :

LONDON (H.S.) : *Les armoiries de Saint Josse et de quelques autres saints*. Bâle 1930, in-8, extrait des *A.H.S.* 1930.

PICKFORD (Cedric E.) : *The three crowns of the king Arthur*, in *The Yorkshire Archaeological Journal* XXXVIII, 1954, p. 373-382.

¹² SCHEFFER (C.G.U.) : *L'origine mecklenbourgeoise des armoiries à trois couronnes de Suède*. in *Recueil du Congrès des sciences généalogique et héraldique*. La Haye, 1964, p. 141-46.

¹³ SCHEFFER (C.G.U.) : *The coats of arms of Sweden, in American-Scandinavian Reviews*, 1963, et *The coats of arms of Sweden. Genesis and development*, in *The coat of arms*, vol. VIII, n° 63, 1965, p. 273-279.

¹⁴ M. Scheffer a prouvé, à l'appui de sa thèse, que : 1^o le procédé de *pars pro toto* était utilisé systématiquement dans les États riverains de la Baltique; 2^o ce procédé avait été employé pour créer des armoiries territoriales; 3^o le processus *pars pro toto* : « couronne couronnante-couronne seule » était attesté par l'examen des sceaux de la ville de Stockholm aux XIV^e et XV^e siècles.

¹⁵ Aux XIV^e et XV^e siècles, les romans arthuriens, comme d'autres romans plus récents (*Le chevalier au cygne*) étaient fort en vogue. Les éditeurs de ces textes n'ont pas toujours mis ce fait en évidence, comme ils auraient pu le faire dans leurs volumineuses introductions. Des recherches entreprises dans plusieurs universités américaines — auxquelles nous espérons apporter bientôt une contribution — tentent de le mettre en lumière.

¹⁶ WAGNER (A.R.) : *Heralds and Heraldry in the Middle Ages*. Oxford 1938, in-16.

¹⁷ C'est un processus classique et bien connu. On se reportera à une étude inspirée du travail précédent, et plus spécialement consacrée à la France :

ADAM-EVEN (Paul) : *Les fonctions militaires des héralds d'armes. Leur influence sur le développement de l'héraldique*, in *A.H.S.*, 1957. Comme l'a laissé entendre Adam (sans peut-être creuser ce problème comme il aurait pu le faire), ce sont les transformations de l'armée — et nous serions tentés de dire : à une certaine époque du XV^e siècle — qui ont finalement rendu inutile la présence, donc l'existence, des héralds.

¹⁸ Pour l'Angleterre, où l'étude de l'héraldique médiévale n'est pas délaissée, quelques-uns de ces traités ont été publiés :

JONES (E.J.): *Medieval Heraldry*, Cardiff 1946, in-8, est un livre fondamental. On fera cependant toutes réserves sur l'édition d'une partie de ce que M. Jones appelle le *Tractatus de Armis, version II* (*Medieval Heraldry* p. 144-213). En fait, il s'agit d'un traité original — mal édité par M. Jones — à juste titre rebaptisé *Pakenham tract* par H.S. London, et qui a été constitué à partir du fameux traité de Johannes de Bado Aureo « et d'autres traités », qui ne nous sont pas parvenus.

C'est donc avec profit que l'on consultera :

LONDON (H.S.): *Some medieval treatises on English heraldry*, in *The Antiquaries Journal*, 1953, t. 33, p. 169-183.

¹⁹ DOUËT D'ARCQ (L.): *Un traité du blason du XV^e siècle. Précédé d'une introduction*. Paris, 1858, in-8 ; extrait de la *Revue archéologique*, XV^e année. Une liste des quelques traités du blason français a été donnée, par SAFFROY (G.): *Bibliographie généalogique héraldique et nobiliaire de la France, des origines à nos jours, imprimés et manuscrits*, t. I, n^o 1984-2061. Elle n'est, malheureusement pas tout à fait complète.

²⁰ Jean Courtois est mort vers 1437.

²¹ Cet ouvrage a été édité plusieurs fois dès la fin du XV^e siècle. On se reportera à :

SAFFROY (G) : op. cit. t. I, n^o 1999.

²² Cet armorial donne, dans un français mêlé de traits dialectaux picards, le blasonnement des armes de près de trois mille familles ou personnages de toute l'Europe, à la fin du XIV^e siècle. Nous en préparons une édition critique, avec une longue introduction, des notes et les identifications, depuis plusieurs années. Ce travail devrait paraître en 1973.

²³ *Parties inédites de l'œuvre de Sicile, héraut d'Alphonse V roi d'Aragon, maréchal d'armes du pays de Hainaut, auteur du blason des couleurs, précédées d'une lettre en forme de préface et d'une introduction par feu le R. P. Roland de la compagnie de Jésus*. Mons 1867, in-8.

²⁴ *Parties inédites...*, p. 176.

²⁵ LOOMIS : op. cit., p. 38 (texte et note 79), dit en parlant de la fameuse tapisserie des Preux du Metropolitan Museum, où est représenté Artus portant une cotte d'armes aux trois couronnes, que le carton de cette tapisserie a dû être établi vers 1400, car le tabard d'Artus ne peut être antérieur à cette date.

²⁶ L'ouvrage déjà cité de M. Brault donne, planche I, une photographie d'un manuscrit conservé au British Museum, qui serait du XIII^e siècle et sur lequel Artus est identifié par un écu à trois couronnes. Un autre manuscrit à peu près contemporain, conservé à la Bibliothèque nationale (fig. 4), montre les mêmes armoiries portées par Artus. (B.N., ms. 770, f^o 208 v^o). Il faut espérer que les couronnes n'ont pas été repeintes un ou deux siècles après l'exécution des vignettes, par les possesseurs ultérieurs des manuscrits !

²⁷ British Museum, Harley Charter, 54, g. 44.

²⁸ WAGNER : op. cit. p. 39-40.

²⁹ College of Arms, ms Philpot, Pb 14, f^o 4.

³⁰ Clairambault, registre 95, pièce 7423. Ce sceau a été inventorié dans :

DEMAÏ : *Inventaire des Sceaux de la Collection Clairambault*. Paris, 18, in-4, n^o 7907.

³¹ Clairambault, registre 28, pièce 2051. Cf. DEMAY : op. cit., n^o 4973. Le texte de l'acte est le suivant : « Sachent tuit que je roy des heraus de Champagne ay eu et receu de Jehan Chauvel tresorier des guerres



Fig. 4. Le roi Artus d'après le manuscrit de la bibliothèque nationale (XIII^e siècle). Photo B. N.

du roy notre sire en prest sur la somme de XX (livres) tournois que je prends p. jour par ordonnance et lettres de monsieur le dalfin de Vienne et pour cause des despens à mes gens et de mes chevaux moy estans en ces présentes guerres en la compaignie dudict Monsieur le dalfin quinze livres tournois desqueles xv l. ts. je me tieng a bien païé, donné à hedin, sous mon scel, le xviii^e jour de novembre l'an mil ccclv. » (Scellé en cire rouge sur simple queue.)

³² ANSTIS : *Register of the Order of the Garter*, vol. i, p. 455 ; *Officers of arms*, vol. iii, p. 502b et 510b.

³³ Est-ce à dire que l'auteur de l'armorial n'est pas représenté dans le recueil qu'il composa ? Cela n'aurait rien d'extraordinaire, car les exemples en sont fort rares. On peut cependant voir l'auteur du recueil dans un autre personnage vêtu d'une cotte aux armes d'azur au lion d'or, la queue fourchée passée en sautoir, armé et lampassé de gueules, qui sont les armes de Gelre. Cela ne pourrait que confirmer l'identification, maintes fois avancée, de l'auteur du recueil de Bellenville avec le célèbre héraut Gelre, auteur de l'armorial à qui l'on a donné son nom, et dont on sait qu'il se représenta avec un tabard aux armes de Gelre dans le précieux manuscrit de Bruxelles. On ne manquera pas de se souvenir, à propos de la cotte d'armes des hérauts, de ce qu'en dit Sicile :

[le poursuivant d'armes] « ne peout ne doit porter robe d'armes de son maistre ou aultre seigneur, fors volantz les allerons devant et derrière, et le héraut la porte vestue comme la porteroit le prince ou seigneur de qui elle est. » (*Parties inédites...* p. 88).

Cette affirmation permet d'ailleurs d'exclure l'hypothèse de l'identification du personnage aux trois couronnes du recueil de Bellenville à un héraut du roi de Suède. Le recueil de Bellenville donne, au f^o 10 r^o, les armes du roi de Suède : écartelé, au 1, d'azur à trois couronnes d'or ; au 2, d'or à la tête de taureau de sable lampassée de gueules, couronnée d'or ; au 3, d'or au chef de gueules ; au 4, d'azur au griffon ailé d'or, lampassés et les membres inférieurs armés de gueules. Si l'auteur de l'armorial avait voulu représenter le héraut d'armes de Suède, il n'aurait pas manqué de peindre sur sa cotte les armes qu'il donne au souverain. Il pourrait, il est vrai, ne s'agir que d'un poursuivant au titre d'une marche d'armes

suédoise : cette hypothèse reste peu probable, rien ne semblant attester que les personnages dont les armes figurent dans Bellenville allèrent un jour en Suède.

On dira, enfin, un mot des chaînes. Paul Adam-Even avait écrit de l'armorial de Bellenville : « La représentation d'un héraut tenant des chaînes laisse croire qu'on est en présence des participants à un ou plusieurs tournois » (*Les armoiries étrangères...* p. 13). Le héraut représenté dans l'armorial de Gelre tient également des chaînes. Or, personne — et Adam,

lorsqu'il a édité Gelre moins que tout autre — n'a jamais prétendu que l'armorial de Gelre constitue, comme disent nos amis britanniques, un « rôle occasionnel » donnant les armoiries des participants à un ou des tournois. En réalité, les chaînes, que le héraut refermait derrière les chevaliers entrés en lice, ne sont, avec la cotte d'armes aux trois couronnes, qu'un élément de plus pour indiquer sans équivoque, grâce aux insignes de sa fonction, la qualité de celui que le dessinateur fixait en bas d'une page de son recueil.

Miscellanea

Das «verbesserte» Wappen von Prag

von ADOLF F. J. KARLOVSKY

Associé der Internationalen Akademie für Heraldik

In der Veröffentlichung seines Vortrages « Das Oberwappen in der kommunalen Heraldik »¹, erwähnt Dr. Ottfried Neubecker auch das Wappen der Hauptstadt Prag². Die jetzige Form des Wappens wird in dieser Arbeit abgebildet³ und in der beigefügten Bemerkung⁴ bin ich als dessen Entwerfer und Zeichner genannt. Diesen Irrtum könnte man vielleicht für unbedeutend halten. Weil es sich aber um die kommunistische Version des Wappens handelt, möchte ich gerne das ganze Missverständnis genau erklären.

Das abgebildete Wappen, angenommen am 26. Oktober 1964 von der Plenarversammlung des Nationalausschusses⁵ der Hauptstadt Prag, stellt eine politisch beeinflusste Anpassung des bis dahin gebräuchlichen Wappens dar, welches vom Innenministerium

der ersten Tschechoslowakischen Republik am 16. Juni 1927 unter Nr. 34798/27 erteilt und bestätigt wurde. Die Änderung aus dem Jahre 1964 besteht darin, dass die Zier des mittleren Helmes, welche bisher der wachsende Löwe des kleinen Staatswappens vom 30. März 1920 war⁶, durch den Löwen des oktroyierten kommunistischen « Staatswappens » vom 17. November 1960⁷ ersetzt wurde.

Selbst wenn wir die zweifelhafte Gültigkeit dieses obenerwähnten « Staatswappens », welches keinem freigewählten Parlament zur Debatte und Ratifikation vorgelegt wurde, ausser Frage lassen, muss man wenigstens gegen seine unhistorische und unheraldische Ausführung protestieren : Die Laubkrone des böhmischen Löwen wurde nämlich in einen kommunistischen Stern umgewandelt und sein Brustschild, bisher das Wappen der Slowakei tragend, mit einer ganz neuen, heraldisch unmöglichen, direkt aus dem Zentralkomitee der Partei gelieferten « Schöpfung » ersetzt. Milan Hegar, Professor an der Prager Kunstgewerblichen Hochschule, fand sich bereit, der Partei diese Zeichnung zu liefern, blieb aber vorsichtig lange Zeit anonym im Hintergrund . . .

Seit dem Inkrafttreten dieses « Staatswappens » sollte dieser gekrüppelte Löwe auch als die mittlere Helmzier des Prager Wappens geführt werden, jedoch verteidigten die Fachleute fast volle weitere vier Jahre lang das Stadtwappen, bis auch sie endlich aufgeben mussten. Der geistige Vater des neuen Wappens wurde Stadtarchivar Dr. Jiri Carek und die Zeichnung wurde Frantisek Krizek, Professor der Grafischen Schule, anvertraut. Wie dilettantisch er seine Arbeit ausführte, sieht man zum Beispiel daran, dass der Stern über dem Löwenkopf frei schwebend ist und der König der Tiere eine genaue Kopie desjenigen im von Professor Hegar ausgeführten « Staatswappen » darstellt, obwohl die alten,



Abb. 1. Wappen der Hauptstadt Prag, 1927.